

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1979 B 00187 Numéro SIREN : 317 000 073 Nom ou dénomination : EUREX-CRMD
--

Ce dépôt a été enregistré le 08/03/2021 sous le numéro de dépôt A2021/002016

EUREX- CRMD

SAS au capital de 500 000 €

Siège social : 105, Rue des Mourettes

26000 VALENCE

317 000073 RCS Romans

ASSEMBLEE GENERALE EN DATE DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt,
Le 10 juillet 2020, à 10h30 minutes.

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire à l'hôtel IBIS — 111, avenue de Marlioz, à Aix Les Bains, sur convocation de la présidence,

Sont présents, ou représentés :

Monsieur Charles, Fabrice DURAFFOURG, propriétaire de	1 action
Monsieur Jean Jacques GAUDILLAT, propriétaire de	1 action
Monsieur Doris PECOUT, propriétaire de	1 action
Madame Ludivine PERBET, propriétaire de	1 action
La société HOLDING E2A, propriétaire de représentée par monsieur Jean Jacques GAUDILLAT	1899 actions
	2096 actions
La société EUREX-CFE, propriétaire de représentée par monsieur	
Soit un total de	3999 actions

Sur les trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions (3999 actions) composant le capital social.

Monsieur Charles, Fabrice DURAFFOURG préside la séance.

Monsieur Charles, Fabrice DURAFFOURG propose de désigner comme secrétaire monsieur Jean Jacques GAUDILLAT, après avis des associés présents ou représentés.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié du capital social, conformément à l'article 26 des statuts.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

Le rapport de la Présidence,
Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Le président déclare que ces pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de l'assemblée, et que ces derniers ont eu la possibilité de poser pendant ce même délai, toutes questions à la présidence, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

Examen du rapport de la présidence sur les opérations de l'exercice clos au 30 septembre 2019,
Approbation des comptes, et affectation du résultat de l'exercice clos au 30 septembre 2019,
Quitus au Président,
Examen du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions,
Renouvellement des mandats de commissaire aux comptes titulaire et suppléant
Nomination au comité de direction
Renouvellement des mandats des membres du comité de direction
Renouvellement du mandat du Président
Agrément d'un nouvel associé
Questions diverses,
Pouvoirs à donner pour formalités.

Plus personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos au 30 septembre 2019, les approuve tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumé dans le rapport. L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du CGI, ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée, en conséquence de ce qui précède, donne à la Présidence quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos au 30 septembre 2019, qui s'élève à 130.233€63, ainsi qu'il suit :

Un montant de 80.246€13	au poste « Réserves ordinaires »
Un montant de 49.987€50	A titre de dividende, soit 12€50 par action

Conformément aux prescriptions de l'article 243 bis du CGI, l'assemblée prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos au 30/09/2018 : 99.975 € soit 25€ par action

Exercice clos au 30/09/2017 : 70.182€ soit 17€55 par action

Exercice clos au 30/09/2016 : 77.000€ soit 19€25 par action

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions, approuve les opérations intervenues.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat de commissaire aux comptes titulaire de madame Maud BLONDIN arrive à son terme, renouvelle celui-ci pour une durée de six exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat de commissaire aux comptes suppléant de madame Françoise BOUCHER arrive à son terme, ne procède pas au renouvellement de celui-ci.

En remplacement, l'assemblée nomme en qualité de commissaire aux comptes suppléant, le cabinet RF Audit et Révision, représenté par monsieur Philippe FOURNIER, 1 avenue Jean Monnet, 26000 VALENCE pour une durée de six exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale nomme au comité de direction pour une durée de trois exercices, madame Ludivine PERBET, née le 29 juillet 1983 à ANNONAY, demeurant 57 Rue des Messicoles - 07130 TOULAUD.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale renouvelle les fonctions de membre du comité de direction de messieurs Jean Jacques GAUDILLAT, Doris PECOUT, de la société HOLDING E2A et de la société EUREX-CFE pour une durée de trois exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée renouvelle, pour une durée de trois exercices, les fonctions de Président de monsieur Charles Fabrice DURAFFOURG.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée agréé monsieur David DER BAGHDASSARIAN-KOSTIKIAN, né le 7 décembre 1969 à Romans sur Isère — 26 — domicilié 4, allée Yves Montand, 26100 Romans sur Isère, en qualité de nouvel associé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce dessus, a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le président et le secrétaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures et trente minutes.



Fabrice DURAFFOURG
Président de séance



Jean-Jacques GAUDILLAT
Secrétaire de séance